

adopté le

SÉNAT

16 décembre 1983

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation d'une Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur le transfèrement des condamnés détenus.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1772, 1815 et in-8° 480.

Sénat : 91 et 107 (1983-1984).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur le transfèrement des condamnés détenus, signée à Washington le 25 janvier 1983, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 16 décembre 1983.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1772, A.N. (7^e législ.).